



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le budget 2023

Qu'une séance extraordinaire sur le budget 2023 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

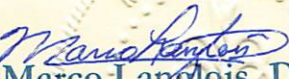
Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 12 décembre 2022;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;
4. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
5. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de novembre deux mille vingt-deux.


Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier

